

RMLformations

21, rue de la Fontaine au Roi
75 011 PARIS

09 62 53 35 43
sebastien@rmlor.com

L'AMÉNAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES:

INTERVENANT

Stéphane Béchy

Organiste de l'église Saint-Merri (Paris)
Ancien directeur du CRR de Caen

DURÉE

1 journée

PROFILS

Directeurs d'établissements
Personnels administratifs
Personnels enseignants
Acteurs de l'éducation nationale en charge de l'aménagement des rythmes scolaires

CONTENU

- Une réunion de travail avec la direction de l'établissement.
Point sur la situation locale telle que perçue par l'établissement et sa direction.
Les enjeux de l'ARS et ses conséquences dans la gestion d'un établissement
L'ARS, une opportunité historique pour l'éducation artistique. (Durée 1h30)
- Un atelier avec le personnel administratif et la direction.
Applications concrètes de l'ARS. (Durée 1h)
- Une réunion de travail avec la direction de l'établissement
et les acteurs de l'éducation nationale en charge de l'ARS.
Point sur les textes et sur les premiers retours d'expérience sur les dispositifs locaux.
Comment travailler ensemble et concilier deux univers éducatifs ? (Durée 2h)
- Un atelier croisé avec les enseignants de l'établissement et le personnel de l'éducation nationale attaché à l'ARS.
Quels objectifs pédagogiques, quelles méthodes pour co-construire des dispositifs dynamiques (Durée 2h)

La mise en place de l'ARS implique la mise en réseau de deux univers éducatifs aux enjeux et aux fonctionnements très spécifiques. Stéphane Béchy propose, à partir de l'expérience concrète de la mise en place de l'ARS à Caen et des pistes ouvertes dans le nouveau projet d'établissement du CRR, d'apporter des angles d'approche, des outils et une expertise concrète pour aider les établissements à appréhender ce dispositif :

- *Les textes officiels, pour revenir à la source des enjeux. Au delà des enjeux et des postures institutionnelles, les textes permettent, après les premières années de mise en place de l'ARS de revisiter les objectifs initiaux, les enjeux sociaux, éducatifs, pédagogiques.*
- *Temps scolaire, temps périscolaire, hors temps scolaire : définitions, ruptures et continuités. Il convient de bien distinguer LE temps de l'enfant DES temps « institutionnels » gérés par des acteurs différents.*
- *Éducation et Instruction, une communauté au service de l'enfant. Il n'est plus possible de raisonner en séparation marquée entre instruction et éducation. Toutefois, de graves questions traversent la société : communautarisme, inégalités territoriales flagrantes etc. L'enseignement artistique offre des opportunités de réponse à cette problématique.*

- *Sensibilisation, initiation, animation, enseignement, pratique : qui fait quoi ? Les établissements d'enseignement artistique ont des missions très (trop ?) larges. Les seuls enjeux financiers ne peuvent commander leur mise à disposition dans le dispositif ARS. Leur insertion peut s'inscrire dans la continuité de leurs missions. En la matière, la complémentarité des acteurs est primordiale et impose une clarification des niveaux d'intervention.*
- *Conservatoire, temps scolaire et activités périscolaires. Proposition de co-construction de dispositifs qui intègrent temps scolaire et périscolaire.*
- *« Qui trop embrasse, mal étreint ! », accepter de faire des choix et intégrer les inégalités territoriales. En s'insérant dans le dispositif de l'ARS, les établissements d'enseignement artistique ont une opportunité historique de toucher des publics socialement éloignés d'eux. Il est, en pratique, illusoire de vouloir toucher tous les enfants. Il s'agit d'accepter un « entre deux » vertueux en renonçant aux logiques de tout ou rien. Il faut donc faire des choix concertés.*
- *Espace / Temps : de nouveaux réseaux et de nouveaux liens entre établissements culturels et établissement d'enseignement général. L'établissement d'enseignement artistique qui s'implique dans l'ARS se décentralise. Il peut y trouver de nouvelles opportunités de collaboration de terrain notamment avec le secteur socio-culturel.*
- *La pluralité Éducation Nationale, collectivités territoriales, établissements d'enseignement spécialisés : un partenariat gagnant. En sortant des tensions institutionnelles on peut opter pour des solutions gagnant-gagnant-gagnant : meilleure implication du péri éducatif dans le projet d'école, meilleure gestion des ressources de la collectivité, meilleure assise et légitimité territoriale pour le Conservatoire.*
- *De nouvelles perspectives pour la pédagogie des disciplines artistiques. Le travail avec des publics « captifs » non choisis ouvre de nouvelles perspectives aux enseignants des Conservatoires : hétérogénéité des niveaux, travail sur des séquences plus courtes, travail éventuel en grands groupes, méthodes d'apprentissage collectif de certains instruments...*
- *Adopter ou revisiter des dispositifs identifiés tels : Orchestre à l'école, Démos. Ces initiatives peuvent être revues et adaptées aux contextes spécifiques voire corrigées dans leurs aspects problématiques (notamment la question de « l'après »).*
- *Extension à la danse et au théâtre : nonobstant les questions matérielles, espaces, réglementation pour la danse, la danse et le théâtre peuvent évidemment être concernés. Présentation du dispositif autour du théâtre mis en place dans l'école Jean Goueslard de Fleury sur Orne.*
- *Pratiques culturelles, enseignement artistique en dehors des dispositifs ARS. Un des enjeux majeurs et une des questions les plus délicates est de savoir comment assurer les passerelles vers l'accès aux pratiques culturelles et aux cursus de l'enseignement spécialisé au delà des dispositifs péri scolaires.*